



**RECOMMANDÉE**

CENTURY 21 BEST HOUSE  
Rue Fr. Vekemans, 121  
B – 1120 Bruxelles

Bruxelles, le 03.01.2018

**CONCERNE – ACP WASHINGTON – av. P. Hymans, 129 à 1200 Bruxelles –**

Vente de l'appartement (7eme) et garage de M. Vermoelen  
V/Ref. : Votre mail du 21.12.2017

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre mail de ce 21 décembre 2017 concernant le dossier sous rubrique.

Aucune dépense de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidée par l'A.G., avant ce jour, n'est devenue exigible.

Aucun frais lié à l'acquisition de parties communes décidé par l'A.G., avant ce jour, n'est devenu exigible.

Aucune dette certaine due par l'Association des Copropriétaires à la suite de litiges nés antérieurement à la date de la transmission n'est devenue exigible.

Le vendeur intervient dans les fonds de roulement et réserve repris dans la balance des comptes (bilan) en annexe à concurrence de 386/10.000 èmes.

Le vendeur n'est pas redevable de ses charges du 3ème trimestre 2017 et sera redevable des charges ultérieures jusqu'à la date de la vente. Le total probablement dû sera de 2.822,32 €.  
A cet effet, nous vous prions instamment de nous contacter une semaine avant la signature de l'acte de vente pour connaître le montant encore dû par le vendeur à la copropriété à cette date.

Vous trouverez en annexe les documents suivants :

- P.V. des A.G. 2017/2016/2015
- Balance des comptes généraux
- Relevés des charges des 8 derniers trimestres
- D.I.U.



GGG Real Estate s.a.  
Syndic d'Immeubles

---

Rue Vanderkindere 520 - B-1180 Uccle

---

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GGG REAL ESTATE S.A.  
Ariane DENIS.